



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/133

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME ET LA
RÉGION NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DE LA
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184113-2018_133-DE

SLOW

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

**Le 13 novembre de l'année deux mille
dix-huit à 18h30**

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	A	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184113-2018_133-DE

SLOW

N°2018/133

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME ET LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment le 1er alinéa de l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération n° 2016/29 du 22 mars 2016 concernant la présentation de la démarche du Programme local de prévention des déchets et l'approbation du programme d'actions,

Vu l'avis de la commission du 29 mai et du 14 novembre 2017 concernant la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire,

Vu l'avis du Conseil de la Prévention des déchets réuni le 14 février 2017,

Vu la délibération n°2018/34 concernant la demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Vu la candidature des communes de Saucats, Saint Médard d'Eyrans, Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Léognan, Isle-Saint-Georges et Saint-Selve pour leurs établissements scolaires, une cuisine centrale et 4 centres de loisirs,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, la CCM souhaite mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette opération est un des volets du projet de capacité alimentaire, pour lequel la CCM est lauréate de l'appel à manifestations d'intérêt du Département de la Gironde, « 100 % des habitants du territoire ont accès à une alimentation saine et durable ».

Pour cela, la collectivité va procéder à une consultation afin de choisir un prestataire pour un accompagnement à la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Dans le cadre de cette opération, la collectivité se fixe un objectif vertueux : la réduction de 30 % de déchets évités.

Cette opération comporte plusieurs volets :

- Un volet diagnostic accompagné d'une phase opérationnelle avec deux campagnes de pesées des déchets générés par la restauration scolaire,
- Des actions de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques et des personnels de restauration,
- Des actions d'accompagnement comprenant formation, conseil et animation des équipes de restauration des collectivités.

Aujourd'hui, ce sont donc 10 établissements qui sont concernés par cette opération.

La CCM sollicite donc l'aide des partenaires suivants : l'ADEME Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine pour un soutien financier.

Cette étude a un coût estimé à 33 912,00 € TTC.

Pour l'ADEME, cette étude est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 70 % maximum pour la phase diagnostic et 50 % pour la phase accompagnement/animation.

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, un dossier de demande d'Aides au Conseil, à l'Investissement en faveur du Recyclage et du Réemploi des Déchets, aux Actions Collectives a été déposé.

A ce jour, le montant des aides concernant ce type d'opérations n'a pas été encadré par la collectivité régionale.

De ce fait, une délibération modificative est proposée avec la nouvelle répartition des aides.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/133

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME ET LA
RÉGION NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DE LA
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184113-2018_133-DE

Nouveau tableau de répartition des charges :

Dépenses	Financeurs	Taux-Aides (TTC)
Estimatif de l'opération		33 912,00 €
	Région Nouvelle Aquitaine	En cours d'étude
	ADEME (diagnostic : 70 % – accompagnement : 50%)	18 756,00 €
	CCM (hors décision de la Région Nouvelle-Aquitaine)	15 156,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de :
 - l'ADEME Nouvelle Aquitaine,
 - La Région Nouvelle Aquitaine.
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement